

COMITÉ DE PILOTAGE PLAINE

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU 21/11/2018

La réunion du Comité de pilotage (Copil) du quartier Plaine s'est tenue le 21 novembre 2018 à 19h00 pour se terminer à 21h20.

1. ORDRE DU JOUR DE LA RÉUNION

- Présentation du Centre Communal d'Action Sociale ;
- Sujets et Questions divers

2. PARTICIPANTS

- **Ville de Clamart**

- Élus délégués de quartier :
 - Présents : Marie-Laure Coupeau
 - Excusées : Marcelle Moussa, Sally Ribeiro
- Service Démocratie Locale : Nachida Beldjerd

- **Membres du Comité de pilotage (Copil)**

- Présents : Mme Castets, Mme Lévêque, Mme Legros, Mme Bibi

- **Intervenants :**

- Mme Christine Quillery, Première Adjointe déléguée à la Santé, Solidarité, Aînés et Handicap
- CCAS : Madame Maryse Ferry : Directrice du CCAS

- **Sujets :**

1. Présentation du CCAS :

a. Établissement public administratif

Le CCAS se situe actuellement 55 Avenue Jean Jaurès au 2^{ème} étage, c'est un établissement public administratif doté de la personnalité juridique, il est géré par un conseil d'administration. Il dispose d'une autonomie juridique, autrement dit il dispose d'un projet et d'un budget propres.

Il développe des actions de prévention santé mais également des dispositifs destinés à diverses personnes : des personnes âgées, des personnes en situation de handicap, des clamartois ayant des difficultés financières.

b. Rôle

En matière de veille sociale, le rôle du CCAS est d'établir des actions qui vont permettre de créer du lien social, favoriser le maintien à domicile et rompre l'isolement.

c. Proposition de dispositifs locaux et nationaux :

Le CCAS met en œuvre des dispositifs locaux tels que la téléassistance, la livraison de repas à domicile, le service animation et la coordination handicap : il dispose de trois chauffeurs formés pour transporter les personnes à mobilité réduite ainsi que les aînés sur Clamart.

Les dispositifs nationaux correspondent :

- au plan canicule : en 2017, 770 personnes inscrites au CCAS et plus de 2100 appels ont été recensés durant les mois de juin, juillet et août.
- au plan grand froid : en contact avec le 115, le CCAS signale les personnes afin de faire intervenir des équipes.

Le CCAS constate que l'ensemble de ces dispositifs permettent une intervention efficace et ciblée mais elle concerne uniquement les personnes qui le sollicitent.

Aujourd'hui, l'enjeu du CCAS est de repérer les personnes qui ne font pas appel aux services concernés mais également d'élargir les veilles saisonnières sur l'ensemble des habitants. Le but est de créer un réseau sur toute la commune pour identifier les seniors (60 ans et plus).

d. Identification des personnes qui ne sollicitent pas les services :

Afin de repérer cette population, le CCAS souhaite un partenariat avec les comités de quartier en désignant un référent qui aura pour rôle : la diffusion des informations auprès des habitants et des professionnels du quartier, le repérage des personnes en difficulté et le signalement au CCAS par le biais d'une fiche de demande d'intervention. En fonction de la situation, une procédure est lancée (visite à domicile, plan d'action). Un correspondant du CCAS établira un suivi de l'action avec le référent.

e. Élargir les veilles saisonnières :

Le CCAS doit être actif et réactif toute l'année. La solution pour élargir les veilles saisonnières est de mobiliser le pôle accueil et prévention du CCAS toute l'année sur : les interventions à domicile selon les besoins, l'actualisation permanente du registre communal et l'appel téléphonique des personnes inscrites sur celui-ci.

Un bilan d'activité sera par ailleurs mis en place. Afin d'informer le maximum de personnes, le CCAS a pour projet : la réalisation d'un support de présentation, aller à la rencontre des partenaires (comité de quartier, bailleurs, associations caritatives), effectuer des visites de proximité dans les quartiers (commerçants, CSC, Maisons de quartier) et faire paraître un article dans le Clamart Infos.

2. Sujet et Questions divers :

- **Sujets :**

- Un membre du copil aborde les problèmes de propreté route du Pavé Blanc mais aussi devant les commerces de la Chaumière. Il est précisé que certaines rues ne dépendent pas de la commune mais du Département. Mme Coupeau incite les membres concernés par ce type de problèmes à contacter Clamart Habitat et le Département.
- Le projet « l'allée de Clamart » est évoqué ainsi que le projet sur le terrain de l'ancienne CPAM.
- Mme Coupeau informe le comité de pilotage que la crèche Maison Bleue déménagera au mois de Janvier rue Réaumur. La mairie a réservé 25 berceaux.
- Un membre du copil évoque le problème des boîtiers EDF qui ne sont pas réparés.

Enfin, Madame Coupeau propose d'organiser une nouvelle réunion pour faire passer l'information concernant la veille sociale aux membres qui n'ont pas eu la possibilité de participer à ce copil.

- **Questions :**

- « Pour le plan canicule, les personnes sont-elles recensées ? » Il faut faire une inscription auprès du CCAS, une communication importante est mise œuvre sur le site de la ville ainsi que sur le Clamart Infos.
- « En période de froid, quels sont les moyens employés ? » Pour les sans-domiciles, des maraudes ; concernant les personnes isolées, des visites à domicile sont effectuées.
- « Les services du CCAS sont-ils destinés uniquement aux Clamartois ? » Oui, chaque commune dispose d'un CCAS.
- « La démarche du référent est-elle anonyme ? » Oui, le CCAS ne divulgue pas cette information.
- « Y a-t-il beaucoup d'associations sur Clamart ? » Oui.
- « Y a-t-il des bénévoles à la Clamartoise ? » Non. La Clamartoise sera prochainement un service municipal.
- « Quelles activités existent-ils pour les seniors ? » des Thés dansants, Jeudi je danse. Des voyages sont proposés également.

- « Des sorties d'une journée sont-elles organisées ? » Oui, récemment une sortie à Disneyland et l'an passé à Deauville.
- « Quelle est la date de démolition des 3F (bâtiment situé au-dessus du vétérinaire) ? » Il reste encore une famille à reloger.

La séance est levée à 21h20.